

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2020_197

OBJET :

*Politique tarifaire des
SODA'COOL*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 44

Suppléant présent : 0

Procurations : 8

Nombre de votants : 52

L'an deux mille vingt, le 7 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation du 30 novembre 2020, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LАVALLEZ, Olivier VERCURYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Luc FOUTRY
Sylvain PEREZ, procuration à Arnaud HOTTIN
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Marie ENJALBERT, PROCURATION à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Yves LEFEBVRE, procuration à Frédéric PRADALIER

Secrétaire de Séance : Vincent LАVALLEZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 décembre 2020

Délibération CC_2020_197

Politique tarifaire des SODAS'COOL pour 2021

Le Conseil Communautaire,

Vu la compétence Animation Jeunesse,

Considérant la volonté de modifier la politique tarifaire des SODAS'COOL,

Vu le projet de règlement en annexe,

Où l'exposé de son Président,

DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 52 VOTANTS)

- De fixer la politique tarifaire des SODAS'COOL à partir du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

o **Modification de la politique tarifaire SODA'S COOL « L.A.L.P (lieux d'accueil et de loisirs de proximité) »**

Il s'agit de l'accueil des adolescents dénommé « SODA'S COOL » pour les 14-17 ans pendant la période scolaire.

Cela fonctionne par le biais d'une carte d'adhésion annuelle dont le prix est fixé selon le tableau ci-dessous :

Tarifs Carte Adhésion Accueil Jeunes		
	2021	2021
Quotients Familiaux	Tarif CCPC	Tarif Hors CCPC 40%
De 0 à 369	4,70 €	LEA
De 370 à 499	5,20 €	
De 500 à 700	5,70 €	
De 701 à 873	6,24 €	8,73 €
De 874 à 1073	7,34 €	10,28 €
De 1074 à 1273	8,35 €	11,69 €
De 1274 à 1473	9,96 €	13,94 €
De 1474 et +	10,46 €	14,65 €

Des séjours sont organisés par les jeunes adhérents du Sodas cool, les prix sont fixés selon le tableau ci-dessous :

	2021	2021	HORS CCPC
	1jrs	5jrs	5jrs
Quotients Familiaux			40%
De 0 à 369	9,00 €	45,00 €	LEA
De 370 à 499	10,00 €	50,00 €	
De 500 à 700	11,00 €	55,00 €	
De 701 à 873	14,21 €	71,07 €	99,50 €
De 874 à 1073	18,27 €	91,34 €	127,88 €
De 1074 à 1273	20,30 €	101,51 €	142,11 €
De 1274 à 1473	22,33 €	111,67 €	156,33 €
De 1474 et +	23,35 €	116,75 €	163,44 €

Les tarifs sont majorés de 40% pour toutes les personnes extérieures au territoire de la Pévèle Carembault et ne remplissant pas les conditions des cas particuliers ci-dessous :

- Un enfant scolarisé sur la CCPC (Un certificat de scolarité)
- Travailler sur la CCPC (une attestation d'employeur)
- Avoir un grand parent résidant dans la CCPC (livret de famille)

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
 Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Luc FOUTRY



Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le



ID : 059-200041960-20201207-CC_2020_197-DE